

**Union Pongiste Roz-Baguer
Club N°03350074**

**23ème TOURNOI DE TENNIS DE TABLE
1er TOURNOI NATIONAL B**

Dimanche 26 Avril 2026

Salle Omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré
35120 BAGUER MORVAN

REGLEMENT :

Article 1 : L'Union Pongiste Roz-Baguer organise son tournoi annuel le Dimanche 26 Avril 2026, salle omnisports de Beauregard, rue Amiral Duperré à BAGUER MORVAN.

Article 2 : Le Règlement est celui de la FFTT et les épreuves sont placées sous son contrôle.

Article 3 : Le tournoi comportera sept tableaux de 48 joueurs maximum sur 16 tables:

Tableau C : 5 à 1099, début à 9h.

Tableau B : 5 à 899, début à 10h.

Tableau F : Féminines jusqu'à 1499, début à 12h.

Tableau D : 5 à 1299, début à 11h.

Tableau A : 5 à 699, début à 12h.

Tableau E : 5 à 1599, début à 13h

Tableau G : Toute catégories à 14h

Tableau H : (si l'horaire le permet) : Double Total < 2700 points.

Article 4 : Les points pris en compte seront les points officiels figurant sur la licence deuxième phase 2025/2026. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 5 : Un joueur senior ne peut s'engager que dans deux tableaux maximum. Il pourra néanmoins s'engager dans un troisième tableau s'il n'est plus en course dans aucun tableau.

Une joueuse senior peut s'engager dans trois tableaux maximum : le tableau F et/ou deux autres tableaux seniors.

Article 6 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau s'il n'y a pas minimum 8 inscriptions. Pour tout tableau, si moins de 24 inscrits, les dotations seront diminuées de moitié.

Article 7 : Les joueurs se présenteront au pointage 30 min avant le début des tableaux.

Article 8 : Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les

joueurs.

Article 9 : Tout joueur non présent à la table après 3 appels de son nom sera éliminé du tournoi sans qu'il puisse réclamer remboursement partiel ou total de son engagement.

Article 10 : Les joueurs seront répartis par poules de 3 ou 4 joueurs. Il y aura deux qualifiés par poule pour le tableau à élimination directe.

Article 11 : Les parties se dérouleront toutes au meilleur des cinq manches.

Article 12 : La clôture des engagements se fera 30 minutes avant le début de chaque tableau. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

Article 13 : Le droit d'inscription est fixé à 8 euros par tableau. Pour deux tableaux 15€, Le toute catégorie 10€, Le tableau H (double) est fixé à 10 euros par équipe. Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros (sauf le tableau double).

Article 14 : Renseignements et Inscriptions avant le vendredi 24 Avril 21h : Tél : CHICHERIE Emy 06.13.64.64.20 ou sur le site internet <https://www.union-pongiste-roz-baguer.fr/Tournois/Inscription/Recherche/Joueur>

Les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros (sauf le tableau double).

Article 15 : Restauration Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 16 : Tous litiges et réclamations seront examinés par le juge arbitre. Le Juge Arbitre est Mr GOUSSET Vincent (JA3). Le directeur des épreuves est Madame CHICHERIE Emy. Tout engagement est l'acceptation à ce règlement.

Article 17 : Le club organisateur décline toute responsabilité pénale et civile pour les accidents corporels, matériels ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes joueurs et spectateurs.

Article 18 : Les résultats comptent pour les classements individuels.

Article 19 : En cas de forfait non-excuse ou d'absence non-excusee, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez joué et perdu cette partie.